

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 9 mars 2020 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Absent :

M. Jean-Claude Junior Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire-administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020;
4. Adoption des comptes à payer du mois de février 2020;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Adoption du rapport d'activités du schéma de couverture de risques incendie 2019;
7. Programme d'aide à la voirie locale – volet des projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) – Demande de paiement;
8. Demande d'aide financière au Fonds développement des territoires FDT volet infrastructures de loisirs;
9. Inscription à la formation ABC/DG de l'ADMQ;
10. Approbation des chèques #14571 à 14591, journal des déboursés 1118 de septembre 2019;
11. Demande de don CECC Charlevoix: 25^e Gala de la réussite;
12. Formation pour les points de dépôt RDD;
13. Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest : Demande de don;
14. 106^e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix : Demande d'appui financier;
15. Maison de la Famille : Tournoi de golf 2020, 10^e édition;
16. Demande d'installation d'une lumière de rue de monsieur Vladimir Horik;
17. Achat de benne-alerte pour les camions de voirie;
18. Demande de mise à niveau de l'ordinateur et prévision de travaux pour la bibliothèque;
19. Embauche de monsieur Magella Audet pour le Refuge (entériner un remplacement);
20. Commande de fleurs;
21. Demande d'aide financière au Mouvement national des québécois pour la Fête nationale 2020;

22. Offre de publicité moncharlevoix.net pour la soirée de Carnaval choix de la Reine de Charlevoix;
23. Représentation du conseil;
24. Courrier;
25. Affaires nouvelles;
 - 25.1 Formation-Employés de la voirie;
 - 25.2 Lettre d'appui de madame Caroline Desbiens;
 - 25.3 Invitation souper de la Route des Saveurs; La Dêbâcle;
 - 25.4 Communauté St-Hilarion : Demande de don pour le brunch bénéfice annuel;
 - 25.5 Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) : Rapport d'activité exercice financier 2019-2020;
 - 25.6 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
 - 25.7 Loisirs St-Hilarion inc. : Versement de la subvention de taxes municipales (premier versement);
 - 25.8 Achat d'ordinateur de gestion d'eau potable;
 - 25.9 Résolution – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;
26. Période de questions;
27. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2020-03-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2020-03-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2020.

2020-03-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2020

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE les comptes à payer pour un montant 58 625.53 \$ (journal des achats # 1307, journal des déboursés # 1153-1154, chèques # 14934 à 14974, prélèvements # 889 à 892) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 11 348.83 \$ (journal des achats # 1302 à 1306, journal des déboursés, # 1148 à 1152, chèques # 14927 à 14933, prélèvements # 881 à 888) et les salaires nets pour un montant 30 829.91 \$, (dépôts # 506755 à 506838), sont acceptés.

2020-03-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				95.32 \$
Hydro Québec				163.33 \$
Hydro Québec				107.97 \$
Hydro Québec				77.43 \$
Hydro Québec				141.98 \$
Visa Desjardins				1 455.06 \$
Visa Desjardins				1 517.67 \$
Solugaz				75.37 \$
				<u>3 634.13 \$</u>

2020-03-05

6- ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE 2019

CONSIDÉRANT QU'à chaque année le Ministère de la Sécurité Publique demande de fournir un rapport sur l'état d'avancement en lien avec les objectifs du schéma de risques en incendie de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le rapport présente les 32 actions du schéma avec le pourcentage de réalisation de chacune des actions pour l'année en question ainsi que les effectifs humains et motorisés des différents services incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont préalablement reçu copie de ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le rapport annuel d'activités 2019 démontrant l'avancement des réalisations par la municipalité des différents objectifs établis eu égard au schéma de couverture des risques en incendie.

2020-03-06

7- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET DES PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-ES) - DEMANDE DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil municipal de Saint-Hilarion approuve les dépenses d'un montant de 20 506.98 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE la demande de paiement au montant de 15 000 \$ correspondant à l'aide financière accordée soit transmise au Ministère des Transports du Québec.

2020-03-07

8- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES FDT VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire déposer une demande au Fonds de développement de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra investir une somme d'au moins 20 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal e Saint-Hilarion demande la subvention au montant de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) dans le volet – Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisirs 2019-2020.

2020-03-08

9- INSCRIPTION À LA FORMATION ABC/DG DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation ayant pour titre « L'ABC de la fonction de directeur général municipal » les 16 et 17 avril prochain à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte est gratuite pour les nouveaux DG qui cumulent moins de trois ans d'expérience;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement ainsi que les repas sont tous offerts gratuitement par l'ADMQ, en collaboration avec la FQM, et en partenariat avec Énergir et la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de madame Nathalie Lavoie, directrice générale à participer à la formation « L'ABC de la fonction de directeur général municipal » les 16 et 17 avril prochain.

QUE les frais de déplacement reliés à cette formation sont aussi autorisés ainsi que leur paiement.

2020-03-09

10- APPROBATION DES CHÈQUES # 14571 À 14591, JOURNAL DES DÉBOURSÉS # 1118 DE SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE lors de l'approbation des chèques d'août 2019 à la séance du 9 septembre 2019, une partie des numéros de chèques à approuver était manquante par erreur de transcription;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les approuver pour régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion approuve les chèques # 14571 à 14591 du journal des déboursés # 1118 non transcrit au procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

2020-03-10

11- DEMANDE DE DON CECC CHARLEVOIX: 25^e GALA DE LA RÉUSSITE

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser 100 \$ au 25^e Gala de la réussite du CECC qui aura lieu le mercredi 22 avril 2020 au Domaine Forget.

2020-03-11

12- FORMATION POUR LES POINTS DE DÉPÔT RDD

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix offre une formation pour les points de dépôt des résidus domestiques dangereux ;

CONSIDÉRANT QU'elle aura lieu le 17 mars prochain, de 8 h à midi à Baie-St-Paul;

CONSIDÉRANT QUE cette formation se donne aux 3 ans et qu'elle est obligatoire pour les employés qui y sont attitrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les quatre (4) employés de la voirie à participer à cette formation le 17 mars prochain.

2020-03-12

13- LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE CHARLEVOIX-OUEST : DEMANDE DE DON

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser 50 \$ à la ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest.

2020-03-13

14- 106^e GROUPE « FAUCON DES MONTS » DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser 100 \$ au 106^e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix.

2020-03-14

15- MAISON DE LA FAMILLE : TOURNOI DE GOLF 2020, 10^E ÉDITION

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser 50 \$ à la Maison de la famille de Charlevoix pour le tournoi de golf 2020.

16- DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE DE MONSIEUR VLADIMIR HORIK

CONSIDÉRANT la demande reçue de monsieur Vladimir Horik résidant au 63, rang 5;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de demander à la municipalité de faire l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du rang 5 et d'un chemin verbal;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion prend acte de la lettre et que le citoyen concerné soit avisé que sa demande sera étudiée dans un projet d'ensemble visant à bonifier l'éclairage sur le territoire de la municipalité.

2020-03-15

17- ACHAT DE BENNE-ALERTE POUR LES CAMIONS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT Qu'à partir du 1 septembre 2020 tous les camions à benne basculante relevée devront être munis d'un avertisseur sonore et de témoin lumineux;

CONSIDÉRANT QUE ces avertisseurs doivent être installés sur les deux camions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat et l'installation des avertisseurs sonores et des témoins lumineux sur les 2 camions au coût approximatif de 1 000 \$ par camion.

2020-03-15

18- DEMANDE DE MISE À NIVEAU DE L'ORDINATEUR ET PRÉVISION DE TRAVAUX POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue par la responsable de la bibliothèque pour faire quelques travaux mineurs (installation de tablettes) et la mise à niveau de l'ordinateur de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur utilisé présentement fonctionne sous Windows 7;

CONSIDÉRANT QUE Microsoft n'offre plus de soutien, ni de mise à jour de Windows 7 depuis janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion demande une évaluation de l'ordinateur par un technicien et autorise les travaux mineurs à effectuer à la bibliothèque.

2020-03-17

19- EMBAUCHE DE MONSIEUR MAGELLA AUDET POUR LE REFUGE (ENTÉRINER UN REMPLACEMENT)

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine l'embauche de monsieur Magella Audet en remplacement de monsieur Alain Lavoie à raison d'environ 4 heures par semaine ou plus au besoin.

2020-03-18

20- COMMANDE DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire enjoliver le village par l'installation de jardinières et la plantation de fleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat de fleurs pour un montant approximatif de 1 000 \$.

2020-03-19

21- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS POUR LA FÊTE NATIONALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière au Mouvement national des Québécois pour la Fête nationale 2020;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être déposée avant le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'un appel à tous va être fait pour demander des bénévoles afin de former un comité pour l'organisation de cette fête et elle pourrait ne pas avoir lieu s'il n'y a pas suffisamment de personnes qui manifestent leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise madame Nathalie Lavoie, directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécois.

2020-03-20

22- OFFRE DE PUBLICITÉ MONCHARLEVOIX.NET POUR LA SOIRÉE DE CARNAVAL CHOIX DE LA REINE DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE moncharlevoix.net offre à faire paraître un bandeau publicitaire sur Facebook dans le cadre du carnaval des Reines de Charlevoix 2020;

CONSIDÉRANT QUE le tarif est de 250 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de faire une publicité dans le cadre du Carnaval des Reines de Charlevoix 2020 au coût de 250 \$ plus taxes.

23- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

24- COURRIER

- MRC de Charlevoix : Nous informe que le MAMH a accepté le projet de mise ne commun des services d'une archiviste et la subvention octroyée est de 29 736 \$;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Nous informe que la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été adoptée;
- FQM : Adoption d'une résolution par le conseil d'administration de la FQM concernant la Loi 40;
- Ministère des Transports : Confirmation d'aide financière maximale de 146 796 \$ au programme d'aide à la voirie locale - RIRL-2018-801.j

25- AFFAIRES NOUVELLES

25.1- FORMATION-EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

Ce point est reporté

2020-03-21

25.2- LETTRE D'APPUI À MADAME CAROLINE DESBIENS – MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

Attendu que la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

2020-03-22

25.3- INVITATION SOUPER DE LA ROUTE DES SAVEURS; LA DÉBÂCLE

CONSIDÉRANT l'invitation de la Table Agro-Touristique de Charlevoix pour son événement La Débâcle de Charlevoix qui aura lieu le vendredi 3 avril prochain au Hôtel & Spa Le Germain Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'un billet au coût de 160.96 \$ plus taxes.

2020-03-23

25.4-COMMUNAUTÉ ST-HILARION : DEMANDE DE DON POUR LE BRUNCH BÉNÉFICE ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite de la Communauté St-Hilarion, pour leur brunch annuel qui aura lieu le dimanche 19 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde un don de 100 \$ à la Communauté Saint- Hilarion pour le brunch annuel.

2020-03-24

25.5-PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR (PAFILR) : RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE FINANCIER 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) en septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 3 000 \$ a été accordée et qu'un premier versement correspondant à 50 % de l'aide a été transmis;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement sera acheminé suite au dépôt du rapport d'activité et des pièces justificatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre le Rapport d'activité et exercice financier 2019-2020 ainsi que les pièces justificatives nécessaires à l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale pour le versement final de l'aide financière accordée.

2020-03-25

25.6-RÉSOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire et madame Nathalie Lavoie, directrice-générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE madame Nathalie Lavoie, directrice-générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

2020-03-26

25.7- LOISIRS ST-HILARION INC. : VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE TAXES MUNICIPALES (PREMIER VERSEMENT)

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs St-Hilarion Inc. a fait une demande de subvention du montant des taxes 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion avait prévu au budget le versement d'une subvention de 20 000 \$ pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale à appliquer par écriture un montant de 2727.73 \$ en subvention contre le premier versement des taxes 2020, le tout affecté au poste budgétaire 02 70120 447.

2020-03-27

25.8- ACHAT D'ORDINATEUR DE GESTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se munir d'un nouvel ordinateur pour la gestion en eau potable incluant la production des rapports mensuels et annuels;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que seules les données d'eau potable se retrouve sur l'ordinateur pour la fonctionnalité et la performance requises nécessaire sur le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion autorise l'achat d'un ordinateur chez Automatisation JRT Inc. pour un montant approximatif de 2 600 \$ plus les taxes applicables.

2020-03-28

25.9- RÉSOLUTION – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Charlevoix, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants *du Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean, appuyé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière transmettre, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui est joint soit transmise à la MRC et à la Commission scolaire de Charlevoix.

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaire	Matricule et lot (s) ¹	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 09 mars 2020)
Bergeron, Rose-Aimée	Matricule : 1075 25 4479 Lot : 5 721 168	593.37 \$
Bergeron, Marie-Ange	Matricule : 1075 25 6481 Lot : 5 721 169	452.35 \$
Bergeron, Lise	Matricule : 1075 26 4159 Lot : 5 721 172	477.93 \$
Lavoie, Lucette	Matricule : 1272 72 6860 Lot : 5 720 974	6 794.40 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Charlevoix.

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2020-03-29

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 19.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Patrick Lavoie,
Maire**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 mars 2020. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 30 mars 2020 à 19 h, **par visioconférence ou tout autre moyen de communication en raison du COVID-19** à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la Loi et tous déclarent l'avoir reçu.

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Avis de séance du conseil à huis clos jusqu'à nouvel ordre;
- 4- Suspension des intérêts et pénalités sur les taxes ;
- 5- Achat de deux (2) pneus pour le loader ;
- 6- Autorisation de commande de fournitures d'aqueduc ;
- 7- Demande de subvention au Fonds FDT de la MRC de Charlevoix, volet Maison de jeunes ;
- 8- Résolution portant sur le report de la procédure de vente pour immeuble en défaut de paiement de taxes ;
- 9- Loisirs de Saint-Hilarion Inc. ;
- 10- Demande de collaboration CLSC-CIUSSSCN (points d'information et sollicitation en lien avec la pandémie COVID-19) ;
- 11- Affaires nouvelles ;
- 12- Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2020-03-30

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé avec l'ajout des points 11.1 et 11.2 car tous les membres du conseil sont présents et sont d'accord pour les ajouter.

2020-03-31

3- AVIS DE SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion du mardi 14 avril 2020 se tiendra à huis clos par visioconférence ou tout autre moyen de communication.

Aucun public ne sera admis.

Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour toute question en lien à la présente, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : municipalite@sainthilaron.ca

DONNÉ À Saint-Hilarion, ce 30^e jour de mars deux mille vingt (2020).

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte que les séances soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence ou tout autre moyen de communication jusqu'à nouvel ordre.

2020-03-32

4- SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR LES TAXES

RÉSOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 430 intitulé « Règlement fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de services pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception » prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la

Municipalité est fixé à 12 % par année et que le taux de pénalités applicable à tout somme due à la Municipalité est fixé à 0.5 %;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut décréter qu'elle abolit la pénalité qu'elle avait fixée sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt et le taux de pénalité applicable à toute créance qui lui est due pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la comptabilisation des intérêts et pénalités à jour en date du 31 mars 2020 sera effectuée au préalable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay, appuyé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée à partir du 1^{er} avril 2020 est établi 0 % par année ;

QUE le taux pénalité applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée à partir du 1^{er} avril 2020 est établi à 0 % par année;

QUE ces taux s'appliquent jusqu'au 31 juillet 2020.

2020-03-33

5- ACHAT DE DEUX (2) PNEUS POUR LE LOADER

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine l'achat de pneus pour le loader au coût de 2 823.35 \$ plus taxes chez OK Pneus La Malbaie, le prix inclus un crédit de 500.04 \$ pour la reprise d'un des pneus usagés.

2020-03-34

6- AUTORISATION DE COMMANDE DE FOURNITURES D'AQUEDUC

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la commande de fournitures d'aqueduc au coût de 14 364.42 \$ plus taxes chez Réal Huot.

2020-03-35

7- DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS FDT DE LA MRC DE CHARLEVOIX, VOLET MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière octroyée aux MRC sous la forme du pacte rural est dorénavant intégrée dans une seule et même enveloppe versée aux MRC et identifiée comme « Fonds de développement des territoires » (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Charlevoix a maintenu l'affectation d'une partie de ce montant pour soutenir les projets visant « Soutien au fonctionnement des points de service et des maisons des jeunes »;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, la MRC de Charlevoix a affecté un montant de 30 000 \$ à l'ensemble de la MRC soit 5 000 \$ par municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande à la MRC de Charlevoix la subvention de 5 000 \$ pour la maison des jeunes de Saint-Hilarion pour l'année 2020 dans le cadre du Fonds de Développement du Territoire (FDT)-volet « Maison des jeunes »;

ET autorise la MRC de Charlevoix à verser l'aide directement à Forum Jeunesse Charlevoix-Ouest.

8- RÉOLUTION PORTANT SUR LE RÉPORT DE LA PROCÉDURE DE VENTE POUR IMMEUBLE EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Ce point est annulé.

Madame Louise Jean a quitté la réunion (perte de communication).

2020-03-36

9- LOISIRS SAINT-HILARION INC.

CONSIDÉRANT la situation précaire des Loisirs St-Hilarion Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le projet d'acquérir le bâtiment sis au 346, route 138 tout en permettant à l'organisme Les Loisirs St-Hilarion Inc. de poursuivre ses activités comme locataire occupant à court terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise les démarches nécessaires préalables au projet d'acquisition de l'organisme Les Loisirs St-Hilarion Inc.;

QUE les frais juridique liés à la prise d'information et l'accompagnement requis de Me Yves Boudreault, avocat, sont également autorisés, au besoin.

2020-03-37

9.1- LOISIRS ST-HILARION INC.

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise un versement de 5 000 \$, soit une partie de la subvention prévue au budget pour l'organisme.

2020-03-38

10- DEMANDE DE COLLABORATION CLSC-CIUSSCN

CONSIDÉRANT la lettre reçue de la chef de programme milieu de vie du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du CLSC de Baie-St-Paul en lien avec la pandémie COVID-19 qui nous transmet divers points d'information et une demande de collaboration de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur les besoins des aînés sur son territoire durant cette période particulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte de collaborer avec le CLSC en autorisant la fourniture de ressources humaines ou de ressources monétaires pour aide (ex. livraison de nourriture) aux personnes âgées de St-Hilarion, selon les besoins.

11- AFFAIRES NOUVELLES

2020-03-39

11.1- RÉOLUTION POUR ENTÉRINER LA FERMETURE COMPLÈTE DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LA FERMETURE AU PUBLIC DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL - COVID-19

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de prudence du gouvernement concernant les lieux publics en raison du COVID-19;

CONSIDÉRANT la directive émise par le décret du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale ont pris les décisions nécessaires afin de suivre les consignes du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'entériner la fermeture complète temporaire du Chalet des sports, du Refuge et de la bibliothèque municipale qui a eu lieu le 14 mars 2020;

D'entériner la fermeture au public du bureau municipal, du garage municipal en date du 18 mars 2020;

L'accès à la caserne incendie est limité pour les interventions incendie ou mesures d'urgence seulement selon les directives de la coordination de la Ville de Baie-St-Paul;

Le tout jusqu'à avis contraire.

- Madame Louise Jean est revenu à 20 h 11 (ordinateur a manqué de charge)
- Monsieur Charles-Henri Gagné a quitté à 20 h 11 et est revenu à 20 h 12 (cellulaire déchargé)

2020-03-40

11.2- ACHAT VERSION ZOOM POUR VISIOCONFÉRENCE

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'achat de la version de Zoom pour la tenue des séances ou réunions par visioconférence qui permettra que la durée dépasse les 40 minutes de la version gratuite.

2020-03-40

12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 15.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,
Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 avril 2020. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.